

# Quelles mobilités géographiques des salariés du privé durant la crise sanitaire ?

Entre les mois d'avril 2020 et 2021, les salariés du privé déménagent davantage qu'au cours des douze mois précédents (12,3 % contre 11,8 %), mais un peu moins souvent à plus de 100 kilomètres.

Ceux qui déménagent au-delà de cette distance quittent plus fréquemment qu'entre avril 2019 et avril 2020 les départements comptant une grande métropole, et s'y installent un peu moins. C'est particulièrement le cas en Île-de-France : les départs à plus de 100 kilomètres de Paris augmentent de 34 % sur un an et les arrivées y reculent de 12 %, accentuant une tendance déjà entamée avant la crise sanitaire. Les professions recourant le plus au télétravail contribuent particulièrement à ces mouvements.

La structure des déménagements à moins de 100 kilomètres se modifie également, prolongeant là aussi un mouvement déjà à l'œuvre avant la crise liée au Covid-19 : au sein des cinq plus grandes unités urbaines, les salariés du privé délaissent la commune-centre pour s'installer de plus en plus loin du centre urbain.

Alors que la population et l'emploi tendaient à se concentrer dans les principales métropoles durant les années 2010 [1], [2] et [3], plusieurs études signalent depuis la crise sanitaire une inflexion liée aux évolutions du rapport au travail et des modes d'organisation de l'activité. Par exemple, aux États-Unis, Bloom et Ramani [4] mettent en évidence un déplacement des salariés des centres-villes vers leur périphérie, mais pas de déménagements massifs entre agglomérations. En France, les notaires identifient « de nouveaux comportements immobiliers, notamment des déplacements des grands centres métropolitains vers les communes de plus petite taille » même s'il n'y a pas à ce jour « d'exode urbain » [5]. Sur la base des données d'inscription à l'école, une étude confirme cette nouvelle tendance, les effectifs d'enfants scolarisés résistant mieux dans les zones rurales que dans les métropoles à la rentrée 2021, à l'inverse de ce qui se passait depuis 2016 [6].

TABLEAU 1 | Salariés du privé déménageant en France entre 2018 et 2021

En milliers

	avril 2018-2019	avril 2019-2020	avril 2020-2021
[1] Total des personnes du champ	17 309	16 926	16 916
[2] Personnes ayant déménagé (en % de [1])	2 178 (12,6 %)	1 999 (11,8 %)	2 086 (12,3 %)
dont n'ayant pas changé d'établissement (en % de [2])	1 250 (57,4 %)	1 245 (62,3 %)	1 417 (67,9 %)
dont au-delà de 100 kilomètres (en % de [2])	270 (12,4 %)	233 (11,7 %)	238 (11,4 %)
dont au-delà de 100 kilomètres et n'ayant pas changé d'établissement (en % de [2])	56 (2,6 %)	55 (2,7 %)	69 (3,3 %)

Lecture : parmi les salariés en poste en avril 2018 et également en avril 2019, 2 178 milliers ont déménagé en France entre ces dates. Parmi ces derniers, 12,4 % ont déménagé au-delà de 100 kilomètres.

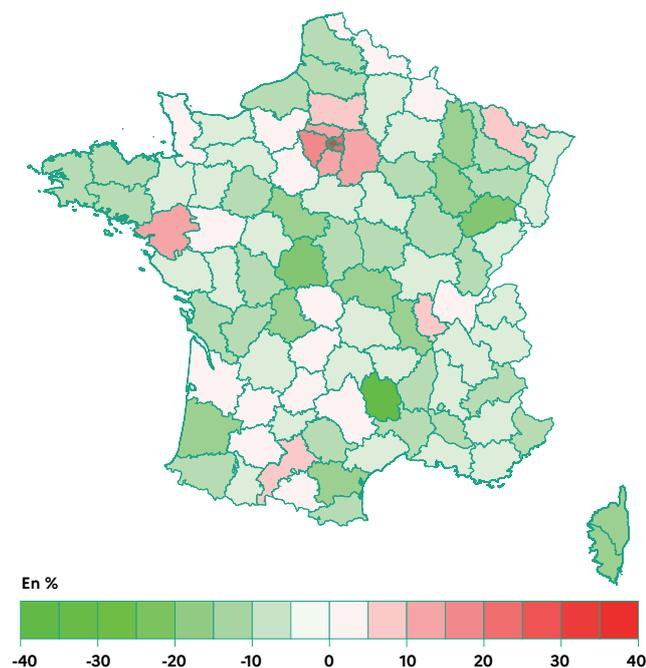
Champ : salariés du privé (hors agriculture et particuliers employeurs).  
Source : DSN-Sismmo, calculs Dares.

Ces mouvements ont des impacts sur le marché du travail. Ainsi, d'après l'enquête Acemo Covid [7], 7 % des entreprises éprouvant des difficultés de recrutement en décembre 2021 l'attribuent directement au fait que leurs salariés ont déménagé ; en outre, 30 % des entreprises adaptent les termes du contrat de travail proposé, en particulier l'organisation du télétravail, pour résoudre leurs difficultés.

Une première quantification des mobilités géographiques durant la crise sanitaire est ici menée à partir des déménagements des salariés du privé, selon le lieu de départ et d'arrivée, et le lien avec la possibilité de télétravailler. Quelle est l'ampleur du phénomène en cours ? Provient-il plutôt de départs en hausse ou d'arrivées en baisse ? Est-il attribuable à des salariés exerçant des métiers télétravaillables ? La crise modifie-t-elle la structure des déménagements sur des courtes distances ?

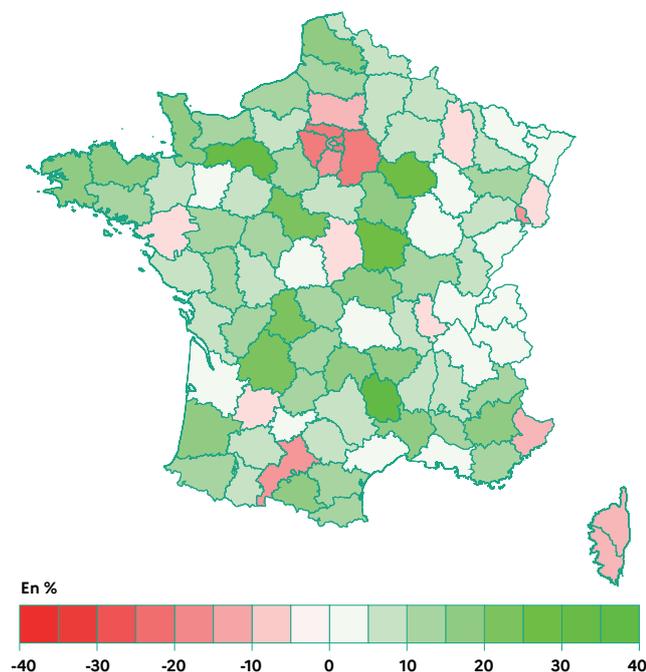
**CARTE 1 | Variation du nombre de salariés du privé déménageant en France à plus de 100 km par département, entre la période 2020/2021 et la période 2019/2020**

**CARTE 1a | Départements de départ**



Lecture : dans le Finistère, le nombre de départs pour un déménagement en France à plus de 100 kilomètres, entre avril 2020 et avril 2021, diminue de 7 % comparativement à la période avril 2019 - avril 2020.

**CARTE 1b | Départements d'arrivée**



Lecture : dans le Finistère, le nombre d'arrivées pour un déménagement en France métropolitaine à plus de 100 km, entre avril 2020 et avril 2021, augmente de près de 15 % comparativement à la période avril 2019 - avril 2020. Champ : salariés du privé (hors agriculture et particuliers employeurs), déménagements à plus de 100 kilomètres. Source : DSN-Sismmo, calculs Dares.

## Une légère baisse de la part des salariés du privé déménageant à plus de 100 km

Entre avril 2020 et avril 2021, 12,3 % des salariés du privé, en emploi aux deux dates (hors agriculture et particuliers employeurs, encadré 1) déménagent, soit un peu plus de deux millions (tableau 1). C'est 0,5 point de plus que l'année précédente (entre avril 2019 et avril 2020), et 0,3 point de moins que deux ans auparavant.

Dans le même temps, la part des déménagements à plus de 100 kilomètres recule légèrement (11,4 %, contre 11,7 %). Toutefois, les salariés qui déménagent à plus de 100 kilomètres sans pour autant changer d'établissement de travail sont un peu plus nombreux, tout en restant en nombre limité : ils sont 69 000 entre avril 2020 et avril 2021 (soit 3,3 % des déménagements des salariés du privé), contre 55 000 durant les douze mois précédents (2,7 %).

## Les métropoles davantage délaissées dans les déménagements au-delà de 100 km

Les salariés du privé qui déménagent à plus de 100 kilomètres quittent plus souvent les grandes métropoles que l'année précédente (carte 1a). Cela concerne particulièrement l'Île-de-France : les départs de Paris augmentent de 34 %, soit 4 000 déménagements en plus sur un an (carte 1a, zoom en ligne).

En parallèle, les emménagements des salariés du privé à plus de 100 kilomètres se font moins souvent dans les grandes métropoles. À Paris, ils reculent de 12 %, soit 1 600 arrivées en moins sur un an (carte 1b, zoom en ligne).

La structure des déménagements des salariés du privé à plus de 100 km se déforme au détriment des métropoles et au profit des départements principalement ruraux<sup>1</sup>. Ainsi, sur ces distances, la proportion de départs des métropoles augmente de 3,0 points, passant de 26,0 % entre avril 2019 et avril 2020 à 29,0 % entre avril 2020 et avril 2021 (graphique 1a) ; symétriquement, la part des déménagements à destination d'un département principalement rural s'accroît de 2,3 points (graphique 1b), de 26,3 % à 28,6 %.

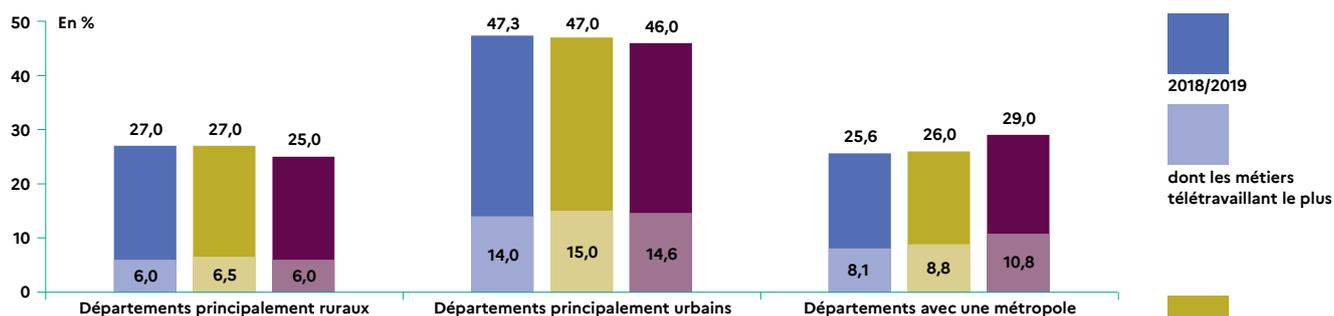
## Une dynamique des déménagements au-delà de 100 km pour partie due aux professions recourant le plus au télétravail

Le dynamisme des déménagements au-delà de 100 km au départ des métropoles et à destination des départements principalement ruraux est encore plus marqué pour les métiers qui pratiquent fréquemment le télétravail. Sont notamment concernés les domaines des services administratifs, comptables et financiers, de l'informatique ou encore de la banque et assurance (encadré 2).

<sup>1</sup> Les départements principalement ruraux sont définis par l'Observatoire des territoires sur la base de la grille communale de densité Insee. Les métropoles sont définies à partir des cinq unités urbaines les plus peuplées de France et concernent les départements de Paris et sa petite couronne, Marseille, Lyon, Toulouse et Lille. Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent.

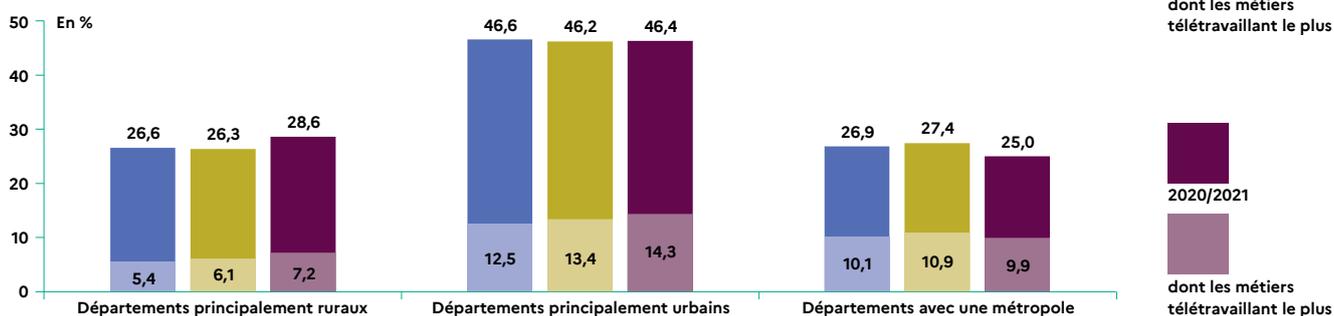
**GRAPHIQUE 1 | Proportion de déménagements des salariés du privé à plus de 100 kilomètres selon l'urbanisation des départements, et contribution des métiers télétravaillant le plus**

**GRAPHIQUE 1a | Départements de départ**



Lecture: entre avril 2020 et avril 2021, 25,0 % des départs pour un déménagement à plus de 100 kilomètres sont au départ d'un département principalement rural dont 6,0 % pour les professions recourant le plus au télétravail.

**GRAPHIQUE 1b | Départements d'arrivée**



Lecture: entre avril 2020 et avril 2021, 28,6 % des arrivées pour un déménagement à plus de 100 kilomètres sont à l'arrivée d'un département principalement rural dont 7,2 % pour les professions recourant le plus au télétravail.

Champ: salariés du privé (hors agriculture et particuliers employeurs), déménagements à plus de 100 kilomètres.

Source: DSN-Sismmo, calculs Dares.

**TABLEAU 2 | Proportion des déménagements de salariés du privé au départ des communes-centre des cinq plus grandes unités urbaines**

En % / écarts en points

Départ de la commune centre pour...		avril 2018-2019	avril 2019-2020	avril 2020-2021
... la même commune centre	proportion	55,4 %	54,9 %	53,7 %
	écart		-0,5	-1,2
... une autre commune du pôle principal	proportion	22,4 %	23,3 %	23,3 %
	écart		0,9	0,0
... une commune d'un pôle secondaire	proportion	0,4 %	0,4 %	0,4 %
	écart		0,0	0,0
... une commune de la couronne	proportion	5,8 %	6,1 %	6,5 %
	écart		0,4	0,4
... une sortie de l'aire d'attraction	proportion	16,0 %	15,3 %	16,0 %
	écart		-0,7	0,8

Lecture: entre avril 2020 et avril 2021, 23,3 % des déménagements de salariés du privé résidants dans une des cinq unités urbaines les plus peuplées sont à destination d'une autre commune du pôle principal, soit une stabilité par rapport à l'année précédente.

Champ: salariés du privé (hors agriculture et particuliers employeurs), déménageant depuis les cinq unités urbaines les plus peuplées de France (Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Lille).

Source: DSN-Sismmo, calculs Dares.

●●● Ainsi, les métiers pratiquant le plus de télétravail, qui comptaient pour 8,8 % des départs de métropole pour une destination supérieure à 100 km entre avril 2019 et 2020, en représentent 10,8 % sur la période avril 2020-avril 2021 (graphique 1a). Ils contribuent ainsi aux deux tiers de la hausse de la part des départs de métropoles au-delà de 100 km entre avril 2020/avril 2021 et l'année précédente.

De même, ces métiers pratiquant davantage le télétravail, qui étaient à l'origine de 6,1 % des arrivées dans les départements principalement ruraux depuis une résidence située à plus de 100 km entre avril 2019 et 2020, en représentent désormais 7,2 % entre avril 2020 et 2021 (graphique 1b). Ils contribuent à près de la moitié de l'augmentation de la part de ces déménagements à destination d'un département principalement rural.

## Au sein des cinq plus grandes unités urbaines, une poursuite du renforcement des périphéries

Dans le contexte de crise sanitaire, au sein des métropoles américaines, les déménagements de salariés des centres-villes vers les périphéries s'accroissent. Bloom et Ramani désignent ce phénomène par l'effet « donut » [4].

En France, la majorité des déménagements des salariés du privé résidant dans les cinq plus grandes unités urbaines ont lieu dans

l'aire d'attraction<sup>2</sup> des métropoles. La part des déménagements qui restent au sein de la commune-centre diminue de 1,2 point entre 2020/2021 et 2019/2020 (tableau 2). Cela tient à une augmentation de 0,8 point des sorties de l'aire d'attraction de la métropole (pour atteindre 16,0 % entre avril 2020 et avril 2021), mais aussi à une hausse de 0,4 point des départs vers les communes de la couronne périurbaine (à 6,5 %).

Cette tendance à la baisse des déménagements des salariés du privé au sein de la commune-centre était déjà à l'œuvre avant la crise sanitaire : leur part avait diminué de 0,5 point entre 2018/2019 et 2019/2020. Les départs de la commune-centre vers des communes de la couronne tendaient également à se répandre, leur proportion augmentant de 0,4 point entre ces deux périodes. Dans le cas spécifique de la capitale, l'éloignement croissant de Paris des ménages aux revenus modestes préexistait à la crise sanitaire [8]. ●

<sup>2</sup> L'aire d'attraction d'une ville est définie par l'[Insee](#) comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

### ENCADRÉ 1 • Une mesure des mobilités géographiques à partir des déclarations sociales nominatives (DSN)

Cette étude repose sur l'exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) correspondant aux mois d'avril 2018, 2019, 2020 et 2021. Ces déclarations reçues mensuellement détaillent les caractéristiques associées aux contrats de travail, telles que l'établissement employeur, le secteur d'activité, la nature du contrat, l'adresse du salarié, etc.

Les coordonnées géographiques de ces adresses sont ensuite obtenues par géolocalisation. Un déménagement est alors défini comme un changement de lieu de résidence à plus de 100 mètres.

### ENCADRÉ 2 • Le recours au télétravail par famille professionnelle (FAP)

Les salariés du secteur privé sont ventilés par famille professionnelle (FAP) en 87 postes, par agrégation des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) issues des déclarations sociales nominatives. L'enquête sur le vécu du travail et du chômage pendant la crise sanitaire liée au Covid-19 (TraCov) de janvier 2021 [9] permet ensuite de déterminer le degré de recours au télétravail (au moins un jour par semaine) par famille professionnelle.

Les FAP recourant le plus au télétravail sont définies ici comme celles dont le pourcentage de « télétravail régulier » est supérieur à 50 % en janvier 2021, période d'interrogation de l'enquête TraCov où le télétravail était obligatoire au moins quatre jours par semaine pour les salariés pouvant effectuer leur tâche à distance. Parmi eux, figurent :

- les techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique,
- les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie,
- les cadres des transports et de la logistique,
- les techniciens des services administratifs, comptables et financiers,
- les cadres des services administratifs, comptables et financiers,
- les dirigeants d'entreprises,
- les employés et opérateurs / les techniciens / les ingénieurs de l'informatique,
- les cadres / les professions intermédiaires administratives de la fonction publique,
- les employés / les techniciens / les cadres de la banque et des assurances,
- les cadres commerciaux et technico-commerciaux,
- les professionnels de la communication et de l'information.

### Pour en savoir plus

- [1] Reynard R. & Vallès V. (2019), [Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent](#), *Insee Première* n° 1171, septembre.
- [2] Costemalle V. (2021), [Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines](#), *Insee Focus* n° 210, octobre.
- [3] France Stratégie (2017), [Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants](#), *Note d'analyse* n° 64, novembre.
- [4] Ramani, A., Bloom, N. (2021), [The donut effect: How Covid-19 shapes real estate](#), *SIEPR Policy Brief*, janvier.
- [5] Notaires de France (2021), [Note de conjoncture immobilière](#), n° 53, octobre.
- [6] Bouba-Olga O. & Fouqueray E. (2022), [Géographie du monde d'après : assiste-t-on à un « exode urbain » ?](#), janvier.
- [7] Dares (2022), [Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 en décembre 2021](#), les tables Q4Tab10 et Q5Tab13
- [8] Guibard L. (2021), [Déménager en Île-de-France : les ménages aux revenus modestes s'éloignent davantage de Paris](#), *Les Franciliens – Territoires et modes de vie*, Institut Paris Région, juillet.
- [9] Dares (2021), [Le vécu du travail et du chômage pendant la crise sanitaire liée au Covid 19 \(TraCov\)](#).

Victor Barry et Justine Obser (Dares)

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

**Mise en page et impression**  
Dares, ministère du Travail,  
de l'Emploi et de l'Insertion

**Dépôt légal**  
à parution

**Numéro de commission paritaire**  
3124 AD. ISSN 2109 – 4128  
et ISSN 22674756

**Réponses à la demande**  
dares.communication@travail.gouv.fr

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](https://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

  
STATISTIQUE  
PUBLIQUE